

États financiers trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Trimestre terminé le 31 décembre 2002
(non vérifié)*

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan

31 décembre 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>31 décembre 2002</u>	<u>31 mars 2002</u>	<u>31 décembre 2001</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	18 402 490 \$	14 289 378 \$	13 797 732 \$
Dividendes à recevoir	31 393	-	-
Exigible des courtiers	15 781	2 343	10 000
Locaux et matériel	1 093	1 278	1 413
Autres actifs	325	79	227
TOTAL DE L'ACTIF	18 451 082	14 293 078	13 809 372
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer	4 629	4 730	4 753
Payable aux courtiers	14 431	3 382	10 000
TOTAL DU PASSIF	19 060	8 112	14 753
ACTIF NET	18 432 022 \$	14 284 966 \$	13 794 619 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	- \$	- \$	- \$
Perte nette accumulée			
provenant de l'exploitation	(3 093 002)	(86 626)	(342 974)
Transferts accumulés			
du Régime de pensions du Canada	21 525 024	14 371 592	14 137 593
ACTIF NET	18 432 022 \$	14 284 966 \$	13 794 619 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État des résultats et

de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation

Trimestre et neuf mois terminés le 31 décembre 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestre terminé le 31 décembre		Neuf mois terminés le 31 décembre	
	2002	2001	2002	2001
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT	1 002 440 \$	1 422 184 \$	(2 996 337) \$	56 265 \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION				
Salaires et avantages sociaux	1 528	1 118	3 972	3 085
Frais généraux	1 238	911	3 187	2 374
Honoraires des gestionnaires de placement externes	60	736	1 808	2 137
Honoraires et frais de consultation	395	138	1 072	391
	3 221	2 903	10 039	7 987
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION	999 219	1 419 281	(3 006 376)	48 278
PERTE NETTE ACCUMULÉE				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(4 092 221)	(1 762 255)	(86 626)	(391 252)
PERTE NETTE ACCUMULÉE				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(3 093 002) \$	(342 974) \$	(3 093 002) \$	(342 974) \$

État de l'évolution de l'actif net

Trimestre et neuf mois terminés le 31 décembre 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestre terminé le 31 décembre		Neuf mois terminés le 31 décembre	
	2002	2001	2002	2001
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	16 914 512 \$	12 011 965 \$	14 284 966 \$	7 154 169 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada	518 291	363 373	7 153 432	6 592 172
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	999 219	1 419 281	(3 006 376)	48 278
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	1 517 510	1 782 654	4 147 056	6 640 450
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	18 432 022 \$	13 794 619 \$	18 432 022 \$	13 794 619 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État du portefeuille

31 décembre 2002

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Juste valeur des placements					
	31 décembre 2002		31 mars 2002		31 décembre 2001	
ACTIONS (note 2)						
Canada						
Placements sur les marchés publics	11 802 440 \$	64,1 %	9 824 428 \$	68,8 %	9 427 918 \$	68,3 %
Placements sur les marchés privés	240 756	1,3 %	144 207	1,0 %	117 466	0,9 %
	12 043 196	65,4 %	9 968 635	69,8 %	9 545 384	69,2 %
États-Unis						
Placements sur les marchés publics	2 488 288	13,5 %	1 861 021	13,0 %	1 807 688	13,1 %
Placements sur les marchés privés	605 903	3,3 %	304 445	2,1 %	266 867	1,9 %
	3 094 191	16,8 %	2 165 466	15,1 %	2 074 555	15,0 %
Hors de l'Amérique du Nord						
Placements sur les marchés publics	2 447 953	13,3 %	1 971 484	13,8 %	1 960 394	14,2 %
Placements sur les marchés privés	146 234	0,8 %	11 606	0,1 %	-	-
	2 594 187	14,1 %	1 983 090	13,9 %	1 960 394	14,2 %
TOTAL DES ACTIONS						
(Coût Décembre 2002 - 20 170 163 \$						
Mars 2002 - 14 546 009 \$						
Décembre 2001 - 14 267 007 \$)	17 731 574	96,3 %	14 117 191	98,8 %	13 580 333	98,4 %
IMMOBILIER (note 2)						
Placements en actions sur les marchés publics						
(Coût Décembre 2002 - 398 611 \$						
Mars 2002 - 144 442 \$						
Décembre 2001 - montant nul)	219 663	1,2 %	145 141	1,0 %	-	-
AUTRES PLACEMENTS						
Titres du marché monétaire ¹						
(Coût Décembre 2002 - 446 137 \$						
Mars 2002 - 27 046 \$						
Décembre 2001 - 217 399 \$)	451 253	2,5 %	27 046	0,2 %	217 399	1,6 %
TOTAL DES PLACEMENTS	18 402 490 \$	100,0 %	14 289 378 \$	100,0 %	13 797 732 \$	100,0 %

1. Comme l'indique plus en détail la note 2c, au 31 décembre 2002, 97,1 millions de dollars de titres du marché monétaire, liés à des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60, et 324,6 millions de dollars de titres du marché monétaire, liés à des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P 500, permettent de participer au marché public américain.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

31 décembre 2002

(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office d'investissement du RPC et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers annuels au 31 mars 2002 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres cotés en Bourse et des contrats à terme standardisés, ainsi que la valeur des parts dans des fonds en gestion commune représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, qui ne sont pas cotés en Bourse, est établie annuellement d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents fournis par les gestionnaires externes des sociétés en commandite où sont effectués les placements. Pour établir les valeurs comptables, les gestionnaires externes utilisent les méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodologies se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les opérations de tiers ou autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, sauf indication de perte de valeur permanente.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

31 décembre 2002

(non vérifié)

2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes de placement et des Politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 décembre 2002, ces éléments d'actifs totalisent environ 31,4 milliards de dollars au coût (32,9 milliards de dollars au 31 décembre 2001) et sont composés principalement de titres de créance d'État.

a) Placements en actions

La majorité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont affectés à des actions de sociétés ouvertes et fermées au Canada, aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord.

Au 31 décembre 2002, 5,4 % (2,8 % au 31 décembre 2001) des placements détenus sont des actions de sociétés fermées. Ces placements s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office d'investissement du RPC avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », sert aux commandités pour choisir les entreprises sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1,5 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements sur les marchés privés.

b) Immobilier

L'Office d'investissement du RPC investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse. Au 31 décembre 2002, les actions immobilières représentent 1,2 % (0 % au 31 décembre 2001) des placements détenus.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de celle d'un sous-jacent – actif, indice, taux d'intérêt ou taux de change. Le montant nominal de référence correspond au montant contractuel servant au calcul des flux monétaires à échanger et pour déterminer la juste valeur du contrat. Le montant nominal de référence des contrats dérivés n'est pas comptabilisé à titre d'élément d'actif ou de passif dans le bilan.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2002, l'Office d'investissement du RPC a acheté des contrats à terme standardisés pour associer le rendement de liquidités détenues pour financer les activités de placement à celui du marché boursier. Au 31 décembre 2002, l'Office d'investissement du RPC détenait des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60 et sur l'indice S&P 500, dont le montant nominal de référence était de 97,1 millions de dollars et de 324,6 millions de dollars, respectivement (montant nul au 31 décembre 2001) et dont l'échéance se situait à moins de un an. La juste valeur marchande de ces contrats était de (5,9) millions de dollars

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

31 décembre 2002

(non vérifié)

(montant nul au 31 décembre 2001). Conformément aux politiques de placement, les contrats à terme sont entièrement garantis par des espèces et quasi-espèces.

3. ENGAGEMENTS

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés, lesquelles seront financées au cours des prochaines années selon les modalités convenues. Au 31 décembre 2002, ces engagements en cours totalisaient 3,9 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2001).

4. MODIFICATION LÉGISLATIVE

Une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* a été déposée de nouveau à la Chambre des communes du Canada le 3 octobre 2002. Si elle est édictée, elle permettra le transfert du solde de trésorerie détenu dans le compte du Régime de pension du Canada à l'Office d'investissement du RPC et prévoira un mécanisme selon lequel l'Office sera tenu de transférer des fonds au gouvernement pour acquitter des obligations immédiates. Elle prévoira en outre le transfert à l'Office d'investissement du RPC, sur une période de trois ans, au prorata, du droit, du titre ou de l'intérêt dans chaque titre détenu dans le portefeuille d'obligations du RPC, actuellement géré par le ministre des Finances.

5. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période courante.